Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Commune sidi boumehdi
Direction des Services Communaux
Service technique

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 20/2026

En application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, le Président de la Commune Sidi Boumehdi procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis.

Objet de la prestation : Travaux d'aménagement des pistes aux douars à la commune sidi boumehdi.

Consistance de la prestation : Aménagement des pistes.

TABLEAU DES PRESTATIONS

N°	*Désignation des prestations*	Caractéristiques et spécifications	U	QUANTITÉ
1	TERRASSEMENT	TERRASSEMENT	m^3	2 500
2	Nivellement d'une plateforme y/c compactage	Nivellement d'une plateforme y/c compactage	m^2	25 000
3	Grave non traitée type GNA y/c travaux	Grave non traitée type GNA y/c travaux	m^3	2 000

Date et heure limites de réception des devis : 19/11/2026 à 13H 00.

1- Le prestataire doit fournir les documents attestant la propriété des engins : pour le camion-citerne, la carte grise et pour les autres engins, la facture originale.

2- Fournir une attestation de caution bancaire provisoire d'un montant de 5 000,00 DH. (cinq mille dirhams) sous forme d'un reçu original de la garantie provisoire, afin de garantir les droits de la commune, cette caution sera restituée aux concurrents non retenus, tandis que pour le candidat retenu, elle ne sera restituée qu'à la fin de l'opération. Les offres non conformes au descriptif demandé et qui n'ont pas répondu aux stipulations de cet avis seront écartées

3- Rendre une visite du lieu où les travaux seront réalisés de manière intermittente.

Important : Toutes ces conditions doivent être remplies au plus tard 24 heures avant la date limite indiquée dans l'avis. Elles doivent être déposées au bureau d'ordre de la commune Sidi Boumehdi, province de Settat, munies du cachet de la société.

Selon l'article 27 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, le concurrent reconnu le moins disant doit justifier avant la confirmation de l'offre les conditions requises pour la présentation : statut, attestation fiscale, registre de commerce et attestation de la CNSS.

ARTICLE QUATRE : Lieu d'exécution : Divers douars relevant de la commune Sidi Boumehdi.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Commune sidi boumehdi
Direction des Services Communaux
Service technique

ARTICLE CINQ : Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 15 (quinze) jours à compter de la date de notification de la lettre d'engagement relative aux prestations citées ci-dessus. À défaut d'exécution dans le délai prescrit, le bon de commande sera résilié sans notification ou mise en demeure préalable.

ARTICLE SIX : Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 19/11/2026 à 13 H 00. Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics.

N.B. : Les devis doivent mentionner :

La dénomination ou l'identité du concurrent et son adresse ;

N° de téléphone ;

L'adresse e-mail ;

Le numéro d'inscription à la taxe professionnelle ;

Le cas échéant, le numéro d'affiliation à la CNSS ou autre régime de prévoyance sociale ;

L'identifiant fiscal (IF) ;

Le relevé d'identité bancaire (24 chiffres).

Fiat a sidi boumehdi le :17/11/2026

Signé : le président de la commune

Président de la Commune

Rachid NASRI